PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENT





Performa ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTIONS ECOLOGIQUE

Ce document est destiné à vous aider à profiter des possibilités offertes par la transition écologique pour développer l'activité de votre entreprise. Il permet de dresser un bilan de vos pratiques actuelles, de définir des objectifs adaptés et de vous proposer le plan d'action concret pour les atteindre. Votre conseiller CMA se tient à votre disposition pour vous accompagner à chaque étape de ce projet.

Financé par





Performa ENVIRONNEMENT MAINTENANCE PROPERTY OF THE PERFORMANCE PROPERTY OF THE PERFORM

PLAN D'ACTIONS ECOLOGIQUE

SOMMAIRE

- I. IDENTITE DE VOTRE ENTREPRISE
- II. SITUATION DE VOTRE ENTREPRISE / ENJEUX ET MATURITE
- III. PLAN D'ACTION
- IV. ACCOMPAGNEMENT PROPOSE
- **V. SUITE A DONNER**

ANNEXES

- Synthèse de vos réponses
- Offre de services et de formation de votre chambre de métiers et de l'artisanat
- Information sur les aides financières



Chambre de métiers et de l'artisanat : Île de France

Date de réalisation du diagnostic : 16/03/2022

Nom du conseiller en charge du dossier : VESIN Kevin

Courriel: kevin.vesin@cma-idf.fr

I. IDENTITE DE VOTRE ENTREPRISE:

PRENOM ET NOM DU DIRIGEANT : Karina Ponce

NOM DE L'ENTREPRISE : A VOTRE BONHEUR

ADRESSE DE L'ENTREPRISE : 27 Rue Abel Hovelacque 75013 Paris 13e Arrondissement

TELEPHONE: +33954459133

ADRESSE MAIL: avotrebonheur@live.fr

METIER: 8121ZZ - Nettoyage courant des bâtiments

SECTEUR D'ACTIVITE: Services

STATUT: 5410 -- 03-SARL

N° SIREN: 804153468

NOMBRE DE SALARIES: 3

DATE DE CREATION DE L'ENTREPRISE: 01/08/2014

Performa ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTIONS ECOLOGIQUE

II. SITUATION DE VOTRE ENTREPRISE ENJEUX ET MATURITE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Situation globale de l'entreprise :

Ponce Karina tient une entreprise de nettoyage basée à Paris appelée A votre Bonheur. Son entreprise est en croissance depuis plusieurs années et a bien repris après la crise sanitaire. L'entreprise se démarque par un engagement écologique fort. En effet, les employés de ménage lavent essentiellement avec du vinaigre blanc et autre produits biodégradables comme du bicarbonate de soude. Elle a aussi mis en place des actions pour réduire les emballages plastiques en réalisant des collectes de bouteilles en plastiques vides et en les utilisant comme contenant pour le vinaigre. Elle commande d'ailleurs son vinaigre en fût de 200 litres. Son engagement a fait qu'elle est en ce moment suivi par l'ADEME.

Voici la synthèse des échanges que nous avons eu ainsi que le plan d'action à mettre en place.

Synthèse des échanges :

Bâtiment

Aujourd'hui, vous avez vos bureaux dans votre appartement mais vous souhaitez investir dans un vrai local afin d'y travailler mais aussi d'y stocker votre matériel comme les fût de vinaigre par exemple. Ce n'est donc pas un enjeu actuellement mais va le devenir car vous aurez une plus importante consommation d'énergie. Un local mal isolé est beaucoup énergivore pour se chauffer, je vous invite donc à faire attention à l'efficacité énergétique des différents locaux que vous allez visiter.

Energie

Vous n'avez pas beaucoup de consommation d'énergie. L'essentiel de votre consommation est dans le chauffage de votre appartement ainsi que l'utilisation des ordinateurs. Votre appartement est plutôt bien isolé.

Déchets

Vous êtes exemplaire dans la gestion de vos déchets. Votre fonctionnement vous permet de quasiment éliminer les déchets plastiques de votre activité, mais vous souhaiteriez aller encore plus loin en investissant dans des bouteilles réutilisables et des fûts non plus de 200 litres mais de 1000 litres qui seraient consignés. Vous n'avez donc quasiment plus de déchets plastique.

Eau/Effluents

Les entreprises de nettoyage utilisent en général beaucoup d'eau et rejettent dans les canalisations beaucoup de produits chimiques issues des produits de nettoyages. Vous n'avez pas de consommation d'eau car vous n'utilisez que du vinaigre et pas de rejet chimique dans les canalisations car le vinaigre est biodégradable.

Matières premières

Vos achats de matières premières sont essentiellement du vinaigre, du bicarbonate de soude et d'autres produits pour fabriquer du savon et des produits de nettoyage. Vous intégrez donc un critère environnemental dans tous vos achats. Vous mettez en concurrence vos fournisseurs quand c'est possible.



Mobilité

Vous n'avez pas de problématique de mobilité car l'ensemble de vos salariés se déplacent à pied ou en métro.

> RSE

Vous communiquez très largement sur vos engagements. C'est d'ailleurs comme ça que vous vous démarquez face à la concurrence et que vous arrivez à trouver des clients. Vous communiquez largement sur votre site internet. Vous ne possédez pas de label mais je ne suis pas sur qu'un signe de reconnaissance pour votre engagement existe.



Enjeux et maturité de l'entreprise sur l'environnement : Indice enjeux: • Bâtiment : Néant • R S E : Fort • Energie : Néant • Déchet : Important • Matières premières / Achats / Consommables : Fort • Eau / effluents : Fort • Mobilité : Néant Indice de maturité environnementale : • Bâtiment : Débutant • R S E : Expert • Energie : Débutant • Déchet : Expert • Matières premières / Achats / Consommables : Expert • Eau / effluents : Expert • Mobilité : Débutant Indice moyen des Enjeux environnementaux *: Néant Faible Moyen Important Fort Indice moyen de maturité environnementale * : Débutant Avancé Confirmé Engagé Expert

Performa ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTIONS ECOLOGIQUE

III. PLAN D'ACTION:

Comme nous avons pût le voir, vous avez un engagement très important qui fait que l'on pourrait vous considérer comme une entreprise modèle. Voici une modeste liste de choses que vous pouvez mettre en place.

1) Nouveau local

Lorsque vous allez chercher un nouveau local, vous pouvez faire attention à la performance thermique de ce dernier. Cela vous permettra de faire beaucoup d'économie d'énergie sur le chauffage.

2) Energie

La prochaine commande d'ordinateur que vous ferez, essayez d'acheter des ordinateurs portables plutôt que des fixes. Ils consomment en moyenne deux fois moins d'énergie.

3) Autres aides financières

Vous pouvez retrouver toutes les aides financières pour vos projets sur le site : https://www.aides-entreprises.fr/

Aides régionales :

Chèque vert : Aide maximale de 1 500 € sur des investissements visant à réduire leur consommation d'énergie et d'eau, améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de leurs locaux ou accélérer le développement de l'économie circulaire.

TP'UP : Aide maximale de 55 000 € s'appuyant sur un plan de développement. Pouvant permettre la transformation écologique de l'entreprise, l'accroissement ou la modernisation de l'outil de production, la diversification de l'activité et de cibles de clientèles ou la croissance externe.

PM'UP: Aide maximale de 250 000 €. La diversification de l'activité, le lancement de nouveaux services/produits, l'accroissement et la modernisation de l'outil de production, l'optimisation de la chaîne de valeur: organisation, qualité, commercial, marketing, ressources humaines, l'amélioration de la performance sociale et/ou environnementale.

Aides nationales / Plan de relance :

Prêt vert : montant de 50 000 € jusqu'à 5 000 000 €. Prêt pouvant financer : l'optimisation des procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière), Favoriser la mobilité "zéro carbone", Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'énergies renouvelables.



Prêt Économies d'Énergie (PEE) : montant de 10 000 € jusqu'à 500 000 €, projets éligibles : Éclairage, Froid, Chauffage, Climatisation, Motorisation électrique.

AIDE CEE : aide financière liés aux "obligés" (fournisseurs d'énergie) qui finance une partie des travaux liés à des économies d'énergie : Enveloppe du bâtiment, travaux d'isolation murs, toitures et vitrage isolants, Equipements, éclairage LED, conduits de lumière naturelle, systèmes hydro-économes, réglage d'une installation de chauffage à eau chaude

Mobilité : lors de l'achat d'un véhicule faiblement émetteur des aides peuvent être demandées : Prime à la conversion + bonus écologique + aide de la région Île-de-France

Performa ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTIONS ECOLOGIQUE

IV. ACCOMPAGNEMENT PROPOSE:

Je vais vous accompagner dans les démarches au chèque vert pour l'achat de bouteilles plastiques réutilisable et des fûts de 1 000 litres de vinaigre.

V. SUITES A DONNER:

Votre intention d'engager un projet pour s'engager dans la transition écologique de votre entreprise :

Etes-vous prêt à engager des préconisations proposées dans le plan d'action ?

Etes-vous satisfait de ce diagnostic?

Ce diagnostic vous a-t-il été utile ?

Recommanderiez-vous ce diagnostic à un pair ?

Conformément au Règlement Européen n°2016/679 dit RGPD ainsi qu'à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, la collecte et le traitement des données des bénéficiaires du programme de diagnostic numérique respectent les principes suivants : licéité, loyauté et transparence, limitation des finalités, minimisation de la collecte et du traitement des données, durée de conservation déterminée à 5 ans, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées.

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est votre Chambre de métiers et de l'artisanat. Vos données sont collectées afin de vous proposer un diagnostic de la maturité numérique de votre entreprise et un plan d'action pour progresser dans ce domaine. Ce traitement est fondé sur votre consentement (cf. article 6.1.a) du Règlement européen sur la protection des données).

Vos données sont communiquées uniquement aux personnes habilitées au sein de votre CMA et ne sauraient être utilisées pour toutes autres finalités et missions que celles qui sont visées par le présent programme. Nous vous informons que vos données pourront, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux partenaires ou tiers autorisés à savoir CMA France et la Direction générale des entreprises.

Vous pouvez exercer les droits suivants : droit d'accès, de rectification et droit à l'oubli, droit à la portabilité de vos données, droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données, droit de déterminer le sort des données après la mort, droit de saisir l'autorité de contrôle compétente, droit de retirer son consentement à tout moment. En vertu de la réglementation applicable, vous pouvez exercer vos droits en contactant par courrier ou courriel le délégué à la protection des données de votre Chambre de métiers et de l'Artisanat en précisant vos nom et prénom et l'objet de votre demande. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Financé par



